

VAE

Validation des Acquis
De l'Expérience

TRANSFORMER SON EXPÉRIENCE EN DIPLÔME



Vous avez accompli un parcours professionnel,

vous souhaitez transformer votre expérience en diplôme ou en certification, la validation des acquis de l'expérience vous en propose l'opportunité. Pour vous y aider l'ESCAM organise un dispositif d'accompagnement.

Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle figurant sur la liste établie par une commission paritaire nationale de l'emploi, enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles et confirmé par France Compétence.

Objectifs :

- > Identifier les éléments de votre expérience professionnelle et personnelle compatibles avec les composantes du diplôme visé pour les décrire et les analyser.
- > Procéder à la mise en mot et à la rédaction du dossier de preuves (ou du dossier de synthèse professionnel dans le cas d'un titre professionnel du ministère du travail).
- > Préparer un exposé de soutenance en vue d'une rencontre avec le jury de validation.

Prérequis/Public :

Elle est accessible à toute personne titulaire d'une attestation de recevabilité ; toutes les expériences sont prises en compte y compris le bénévolat :

- > Les salariés en CDI, CDD, intérimaires etc.
- > Artisans, travailleurs non salariés, membres de professions libérales etc.
- > Agents publics
- > Demandeurs d'emploi indemnisés ou non
- > Bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale

Débouchés :

- > Obtenir une qualification pour exercer dans une activité réglementée.
- > Se repositionner sur le marché de l'emploi ou vis à vis d'une convention collective.
- > Obtenir un diplôme ou un ou plusieurs bloc de compétences permettant une poursuite d'études.
- > Obtenir un diplôme pour convenance personnelle.



Méthodes et moyens pédagogiques :

- > Rendez-vous individuel et/ou collectif.
- > Entretien en bureau individuel ou en salle.
- > Dossier de preuves et référentiels de certifications.

Déroulement méthodologique

1. Phase de recevabilité (accueil, orientation)

- A. La transmission au candidat du dossiers de pré inscription est assurée par l'ESCAM.**
- B. Le dossier de pré inscription est adressé par le candidat à l'ESCAM pour instruction, le candidat est ensuite convoqué pour un entretien de positionnement. Il en découle deux possibilités :**
- > La demande est recevable dans son intégralité : le candidat peut bénéficier d'un accompagnement sur la totalité des champs de compétence du diplôme à valider
 - > L'instruction du dossier laisse apparaître des carences ou une expérience professionnelle insuffisante pour certains domaines de compétences du diplôme visé : le candidat peut faire valider les compétences qu'il maîtrise, et se voit proposer un parcours de formation dans les domaines manquants (dans le cas d'un titre professionnel du ministère de l'emploi la demande de recevabilité est déposée auprès des services de la DIRECCTE par l'ESCAM).
- C. Dans le cas où la demande est recevable, nous établissons la convention qui précise :**
- > La nature et l'articulation de l'accompagnement proposé : accompagnement individuel et/ou collectif.
 - > Le calendrier de la session de validation à laquelle le candidat s'engage à remettre son dossier de preuves.
 - > Le financement : la demande de financement est adressée au financeur concerné dès la signature de la convention.
 - > La durée de l'accompagnement.

2. Constitution du dossier

Cette phase méthodologique avec le conseiller VAE précise les différentes étapes du parcours :

- > L'organisation du parcours jusqu'à la certification
- > La lecture du référentiel du diplôme
- > Les conseils pratiques de travail au candidat
- > L'organisation du déroulement de l'accompagnement :
- > Chronologie des domaines abordés, compétences associées, durée de l'accompagnement par module.
- > Lecture et explicitation du dossier de preuves à compléter.



Diplôme de l'artisanat

3. Rédaction du dossier de preuves

Conseils personnalisés dans le cadre de rendez-vous planifiés :

- > Pertinence des preuves
- > Clarté de l'expression
- > Aide à la rédaction et à la présentation
- > Conseils sur la pertinence d'éventuelles annexes

4. Préparation à l'oral

Cette phase a pour objet de préparer les candidats à présenter des compléments d'information dont le jury aurait besoin pour affiner son appréciation.

5. Validation

Elle concerne les titres homologués de la filière des métiers.

- > Le dossier de preuves du candidat est remis aux membres de jury au plus tard un mois avant la session de validation.
- > Présentation du dossier de preuves, entretien puis décision du jury.
- > Bilan du parcours.



Titre professionnel

3. Rédaction du dossier professionnel et préparation de la mise en situation

- > Assistance à la description écrite des activités du candidat
- > Choix des chantiers de référence, liens avec les certificats de compétences professionnelles qui composent le Titre
- > Vérification des modalités de mise en situation à venir

4. Validation

L'ESCAM contractualise la mise en situation du candidat avec un centre d'examen agréé : inscription à la session d'examen, calendrier, convocation, modalités pratiques (conditions d'accès, matériel et tenue requis).

- > Mise en situation professionnelle et questionnaire technique
- > Présentation du dossier professionnel, entretien puis décision du jury.
- > Bilan du parcours.

Tarif de formation
1495 €*

28h à 48h
d'accompagnement

70 €
de frais d'inscription

Éligible au
CPF

*Pour 28h d'accompagnement, possibilité de prise en charge (nous consulter).

Qui sommes nous ?

L'École Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est une école des cadres de l'artisanat et de la petite entreprise.

L'ESCAM un organisme de formation au service des professionnels de la TPE-PME. Nous avons pour doctrine la mise en œuvre d'actions de formation s'appuyant sur trois grands axes :

- > Créer une ingénierie de formation basée sur des référentiels de valeurs et de compétences au service de la qualité et de l'efficacité des entreprises artisanales ;
- > Concevoir des programmes de formation afin de renforcer le leadership du dirigeant, du manager intermédiaire ou du futur artisan et des collaborateurs de l'entreprise ;

Effectifs :

Les accompagnements peuvent se dérouler au choix en individuel et/ou en collectif.

30 à 50 personnes accompagnées chaque année.

Passerelle et équivalence :

- > Pour les titres du ministère du travail, passerelle possible avec une reconnaissance de qualification professionnelle (équivalence CAP).
- > Titre de Maître artisan après obtention du brevet de maîtrise (équivalence BTS).

Encadrement :

Équipe de conseillers pluridisciplinaire.



Photo : Philippe Le Jeune

- > Organiser des dispositifs d'accueil et d'accompagnement à l'émergence de projet pour des publics salariés ou demandeurs d'emploi en vue d'un positionnement efficace sur le marché de l'emploi.

Pour tout renseignement :



Frédéric SADRAS
Directeur de l'ESCAM

05 57 59 25 43 - 06 66 15 10 29
contact@escam.fr
www.escam.fr
25 ter rue du Cardinal Richaud
33300 Bordeaux

Modalités et délais d'accès :

Entrées et sorties permanentes.

Accessibilité :

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap ; pour toute demande spécifique merci de nous contacter.

Informations complémentaires :

- > En cas de validation partielle un nouvel accompagnement est proposé au candidat.
- > Une réunion d'information collective est proposée tous les deux mois à l'ESCAM.

Document mis à jour le 06 mars 2023.